

**FICHE D'INSCRIPTION 2020- 2021**  
**ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE**  
**RESTAURATION SCOLAIRE**  
**A RETOURNER AVANT LE 22 JUIN 2020 EN MAIRIE**

**FICHE ENFANT**

**Nom et prénom de l'enfant :** .....

Date de naissance : ..... Sexe : .....

Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Ecole (à la rentrée 2020/2021) : ..... Classe (à la rentrée 2020/2021) : .....

Régime (si repas)     Sans porc     Sans viande     Tous aliments

**FICHE FAMILLE**

Situation actuelle des parents :     Mariés     PACS     Divorcés     Séparés     Vie maritale

En cas de divorce ou séparation : Quel parent à la garde de l'enfant ?     Mère     Père

**Père**                      Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Né le : ..... à .....

Téléphone portable : .....

Mail : .....

**Mère**                      Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Née le : ..... à .....

Téléphone portable : .....

Mail : .....

**Régime**                      N° allocataire C.A.F ou MSA : ..... QF : .....

**Assurance**                      Nom de la compagnie : ..... N° contrat : .....

## MODE DE FACTURATION

Nom et adresse de l'envoi de la facture ? .....

Mère     Père     Représentant légal (préciser) .....

Adresse (si différente de celle indiquée ci-dessus) : .....

En cas de garde alternée, nous donner toutes précisions utiles : .....

Par constitution d'un dossier d'inscription, vous autorisez l'utilisation de votre adresse mail afin de vous transmettre les factures et des courriers. Si vous vous opposez, il faut le signifier par écrit à la Direction de la Restauration de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Personne à contacter en cas d'urgence

M ou Mme.....

Tél : .....

### Personnes majeures autorisées à déposer ou à reprendre mon enfant

Nom et prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone

### Autorisations

Je soussigné(e), ....., parent de l'enfant....., autorise

- La diffusion publique, par la commune de Liverdun, des photographies et films contenant des images de mon enfant

Oui

Non

- Mon enfant à rentrer seul(e) à la fin des différentes activités (uniquement pour les enfants des écoles élémentaires).

Oui

Non

**J'accepte** de me conformer aux règlements des différents services à consulter en ligne sur le site [www.liverdun.fr](http://www.liverdun.fr) onglet jeunesse, périscolaire. **Je m'engage** à signaler tout changement de mail, de coordonnées téléphoniques ou de domicile dans les plus brefs délais.

Fait à .....

Signature des parents ou représentants légaux

Le .....



## FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

SEXE : M  F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

### 1- VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

### 2- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids : .....kg ; Taille : .....cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ?  Oui  Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

**Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.**

ALLERGIES : ALIMENTAIRES  oui  non  
 MEDICAMENTEUSES  oui  non  
 AUTRES (animaux, plantes, pollen) :  oui  non  
 Précisez .....

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les **signes évocateurs** et la **conduite à tenir**.

Le mineur présente-t-il un **problème de santé**, si oui préciser  oui  non

### 3- RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

### 4- RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL .....

TEL PORTABLE : .....

Responsable N°2 : NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL .....

TEL PORTABLE : .....

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT : .....

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :



## MODE DE PAIEMENT

Paiement au Centre des Finances Publiques 8 rue du 15 Septembre 1944 – 54320 MAXEVILLE, soit :

- Paiement par chèque à l'ordre du « Trésor Public ». Veuillez joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller ni l'agrafer.
- Par règlement en numéraire ou tickets CESU à la caisse du centre des finances publiques à Maxéville, chargée du recouvrement : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un reçu vous sera remis.
- Paiement en ligne par carte bancaire via le portail famille.
- Paiement par prélèvement automatique (joindre un RIB au présent dossier).

## PIECES ADMINISTRATIVES A JOINDRE AU DOSSIER

- La présente fiche d'inscription complétée et signée y compris la fiche sanitaire de liaison (Cerfa n°10008\*02) jointe au dossier, signée.
- Avis d'imposition N-1 ou non-imposition du foyer fiscal.
- Photocopie de l'attestation d'assurance (responsabilité civile).
- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois).
- En cas de séparation des parents, joindre la photocopie de la décision de justice fixant les modalités d'exercice de l'autorité parentale et d'hébergement ainsi que la copie du livret de famille (père, mère, enfants)
- N° d'allocataire CAF ou autre régime d'allocataire (MSA) ou copie de la carte.

Pour la mise en place du prélèvement automatique :

- RIB.
- Mandat de prélèvement SEPA **Restauration scolaire.**
- Mandat de prélèvement SEPA **Enfance-Jeunesse (périscolaire).**

***Tout changement de coordonnées téléphoniques ou de domicile est à signaler dans les plus brefs délais par mail au service correspondant.***

## DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de Liverdun, service périscolaire, pour permettre la gestion des activités périscolaires ou extrascolaires et leur facturation.

Elles sont conservées tant qu'un membre de la famille fréquente une des activités proposées.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le service périscolaire à l'adresse électronique suivante : [periscolaire@ville-liverdun.fr](mailto:periscolaire@ville-liverdun.fr)

Depuis que la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a pris en charge la restauration scolaire, une tarification harmonisée et identique pour toutes les communes du Bassin de Pompey est progressivement mise en œuvre, jusqu'en septembre 2021.

Cette tarification est basée sur les ressources du foyer, transposées en 6 tranches de quotients familiaux (QF) – *délibération intercommunale du 22/09/2016*.

**Ainsi pour l'année scolaire 2020/2021, la tarification des repas sera la suivante pour votre commune :**

QF<650	650<QF<800	800<QF<1000	1000<QF<1350	1350<QF<1500	QF>1500
3,00	3,40	3,90	4,30	4,70	4,90

Dans certaines situations, des tarifs particuliers sont appliqués :

- Enfant hors Communauté de Communes du Bassin de Pompey : **4,95 € le repas, ou** application du tarif le plus élevé de la commune où est scolarisé l'enfant, lorsque celle-ci applique des tarifs supérieurs durant la période d'harmonisation,
- Enfant hors Commune sur le territoire du Bassin de Pompey. C'est le cas des enfants qui prennent leur repas à l'école où ils sont scolarisés : **application du tarif repas de la commune où sont scolarisés les enfants**
- Repas enfant hors délai de réservation (réservation après le jeudi midi pour la semaine suivante) : **6 € ou** application du tarif le plus élevé de la commune s'il est supérieur à 6 €. **Il est rappelé que, hors délai de réservation, les parents ne peuvent pas inscrire leur enfant à la cantine. Seul un changement d'emploi du temps professionnel peut entraîner cette situation, et doit être justifié auprès du service municipal concerné.**
- Repas enfant ayant un protocole d'accueil individualisé (PAI) - repas apporté par les parents : **2,50 €** pour le temps méridien

**La partie administrative (inscriptions, réservations...) est toujours assurée par les communes** dans un souci de proximité avec les habitants, et la facturation de l'ensemble des services péri et extra scolaires est établie par la Communauté de Communes.

Le dossier d'inscription ci-joint, commun à l'ensemble des services péri et extrascolaires est à **rendre AVANT LE 22 JUIN 2020**.

**Votre inscription à la cantine scolaire sera reconduite sous réserve d'être à jour du paiement de vos factures lors de la remise du dossier.**

Toute information nouvelle concernant la famille peut être renseignée dans le courant de l'année par le portail familles auquel vous avez accès avec votre adresse mail (pour les familles nouvelles, après instruction du présent dossier d'inscription). Les réservations à la cantine, aux services périscolaires et centres de loisirs peuvent également se faire via le portail famille, ainsi que le paiement de la facture dématérialisée des repas. Nous vous recommandons fortement le paiement en ligne ou par prélèvement bancaire (autorisation SEPA dans ce dossier d'inscription et sur le portail familles).

Nous vous demandons d'être particulièrement attentifs au règlement de fonctionnement de la restauration scolaire remis avec ce dossier et vous en remercions.

**Par constitution d'un dossier d'inscription, vous autorisez l'utilisation de votre adresse mail afin de vous transmettre les factures ou des courriers. Si vous vous y opposez il vous faut le signifier par écrit à la Direction de la Restauration de la Communauté de Communes du Bassin de POMPEY.**



## ACCUEIL PERISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE

L'accueil périscolaire propose plusieurs créneaux de garde :

- Matin : 7h15 à 8h30 (Pas besoin d'inscription : le dossier doit tout de même nous être retourné)
- Soir, 1<sup>e</sup> heure : 16h15-17h15
- Soir, 2<sup>e</sup> heure : 17h15-18h15
- Soir, 3<sup>e</sup> heure : 18h15-18h45
- Soir : 18h45-19h00 (Brassens et Dolto uniquement)

L'accès au portail famille vous permettra :

- De gérer les inscriptions périscolaires
- D'inscrire ou désinscrire à l'accueil du soir **au plus tard la veille avant 11h ou le vendredi avant 11h pour le lundi.**
- D'inscrire ou de désinscrire à la restauration scolaire **au plus tard le jeudi de la semaine précédente**
- D'accéder également à votre fiche d'identification que vous pouvez éventuellement compléter (seuls les renseignements utiles à la gestion de votre dossier sont actuellement enregistrés), à la consultation des factures...

En cas d'absences (non annulation ou annulation en dehors des délais) l'accueil périscolaire est dû sauf production d'un certificat médical.

## MERCREDIS EDUCATIFS

Les mercredis éducatifs proposent deux possibilités d'accueil :

- La journée complète de 9h à 17h (avec garde dès 7h45 le matin, et jusque 18h le soir). Dans ce cas, le repas est compris.
- La matinée de 9h à 12h (avec garde dès 7h45 le matin, et jusque 12h30 le midi). Dans ce cas, le repas n'est pas compris.

L'accès au portail famille vous permettra d'inscrire ou de désinscrire un enfant aux mercredis éducatifs au plus tard le dernier jeudi à 12h du mois précédent.

En cas d'absences (non annulation ou annulation en dehors des délais) la journée est due sauf production d'un certificat médical.

## AIDE AUX DEVOIRS

Ce service est réservé en priorité aux élèves des classes de CE2, CM1 et de CM2 qui ont plus de devoirs à la maison, gagnent en autonomie, et peuvent s'entraider entre eux. Les élèves des classes de CP et de CE1 seront acceptés en fonction des places disponibles.

L'aide aux devoirs est proposée une heure par semaine par école primaire, de 16h15 à 17h15 :

- Lundi (Brassens)
- Mardi (Rond-Chêne)
- Jeudi (La Provence)

Votre enfant peut rejoindre l'accueil périscolaire après la séance. Les tarifs sont ceux d'une heure périscolaire.

**Si j'inscris mon enfant à l'aide aux devoirs, je m'engage à ce que mon enfant participe de manière assidue aux activités auxquelles il est inscrit. En cas d'absence non justifiée, le service vous sera facturé.**

**Chaque famille demandant l'inscription de son ou ses enfants aux différents services s'engage à respecter tous les points des règlements présents sur le site de la commune. Vous pourrez également consulter les tarifs des différents services dans la rubrique « Jeunesse ».**

### CONTACT (Accueil périscolaire)

Service Périscolaire Liverdun  
1 Place François Mitterrand  
54460 LIVERDUN  
0383.23.48.77  
[periscolaire@ville-liverdun.fr](mailto:periscolaire@ville-liverdun.fr)

### CONTACT (Mercredis éducatifs – Aide aux devoirs)

Service Jeunesse Liverdun  
14 Rue de la Gare  
54460 LIVERDUN  
03.83.24.63.49  
[Jeunesse.liverdun@wanadoo.fr](mailto:Jeunesse.liverdun@wanadoo.fr)

## INSCRIPTION

Les inscriptions sur les différentes activités se font directement sur le portail famille (Cf. Notice explicative ci-jointe). En effet, nous souhaitons avec cette évolution réduire les impressions papier dans une dynamique plus respectueuse de l'environnement.

Cette modernisation permettra également pour vous par la suite, de fluidifier vos inscriptions/désinscription, et d'être totalement autonome sur la gestion des présences de vos enfants.

**Le dossier d'inscription est à rendre au plus tard le 22 juin 2020 en mairie.**

Les inscriptions sur les différentes activités sur le portail seront ouvertes **à partir du 31 juillet 2020.**







